



Erreur du pole emploi are-aff

Par **Infirmière**, le **22/06/2010** à **18:39**

Bonjour,

Ma situation est assez complexe, pour résumer, je suis entrée en formation infirmière le 01 février 2010, pour mon financement je me suis adressée au PoleEmploi afin de percevoir des allocations pendant les trois ans.

J'ai été licenciée de mon emploi (un CDI de 9h/sem) le 19 février 2010.

Les ayants droit aux allocations ont donc été ouverts. Et j'ai perçu les allocations pendant trois mois.

Mais ils m'on appelé pour me dire que je devais rembourser les sommes perçues car j'ai été licenciée après le debut de la formation. Or, je n'ai rien touché avant le 16 mars.

Les droits n'ayant jamais du être ouverts, j'accuse une erreur de leur part ainsi qu'un manque d'informations. Mais je dois rembourser les sommes, et je serai sans revenus.

Quels recours ais-je dans ce cas ? Y a t'il une solution pour parvenir à percevoir encore les allocations ?

Je vous remercie de votre attention et reste ouverte à toutes vos questions..

Cordialement.